



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent : Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2015.12.21.12

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'Opus

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, Adjoint délégué au développement économique, expose aux membres du Conseil Municipal que le logiciel Opus est un outil mis à la disposition des partenaires de Pôle emploi via le canal Internet qui poursuit deux objectifs :

Opus facilite la relation entre le bénéficiaire du service et le conseiller médiateur :

- Le processus de mise en contact sur une offre d'emploi est fluide et clairement défini
- Les informations sont actualisées et permettent un meilleur accompagnement des bénéficiaires par le partenaire.

Opus facilite la relation entre la structure partenaire (la commune) et Pôle emploi

- Les informations sont synchronisées et disponibles en temps réel
- L'accès à l'outil Opus se fait à partir d'un navigateur et ne nécessite pas d'installation particulière.

La convention proposée définit les conditions dans lesquelles Pôle emploi met à disposition du partenaire le logiciel OPUS.

L'accès à "Opus" offre les possibilités de :

- Mieux mobiliser les offres d'emploi au profit des personnes à la recherche d'un emploi, en particulier par une possibilité d'accès aux offres sur les contrats aidés ;
- Permettre au partenaire de proposer des offres ciblées les plus adaptées au public qu'il reçoit et/ou accompagne ;
- Permettre au partenaire de mieux renseigner et orienter ce public.

L'accès aux services s'effectue au moyen d'une solution technique de type "extranet" qui n'affecte pas l'architecture des systèmes d'information de Pôle emploi et qui s'intègre facilement dans l'environnement informatique du partenaire.

Il est proposé de donner l'autorisation au Maire de signer la convention proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Saint Quentin Fallavier et Pôle Emploi pour la mise à disposition du logiciel OPUS, gratuitement.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document se référant à affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015

Publication et transmission en sous préfecture le 28 DEC. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.